

Adresse de la société populaire de Courtenay, qui applaudit la justice de la loi qui donne la liberté aux hommes de couleur et aux mesures prises par les législateurs contre les conjurés, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Courtenay, qui applaudit la justice de la loi qui donne la liberté aux hommes de couleur et aux mesures prises par les législateurs contre les conjurés, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 432-433;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0432\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0432_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ww

[*La Sté popul. de Cosne-sur-Loire, à la Conv.; 29 vent. II*] (1).

« Egalité, Liberté, Fraternité. Haine et mort aux tyrans et aux traîtres.

Citoyens législateurs,

Le nouvelles d'hier nous ont appris la conjuration infernale, qui devait vous égorger, et la liberté avec vous. Nous nous sommes tous levé à l'instant et avec fureur, et nous avons renouvelé notre serment terrible de périr avec vous ou d'être libres (2), nous nous sommes déclarés en permanence jusqu'à ce que vous décrétiez que cette mesure n'est plus nécessaire.

Nous avons mis à la disposition du Comité de surveillance, six de nos membres pour l'aider dans ses recherches, et nous vous répondons que ce Comité et la société seconderont avec courage les efforts de la Montagne pour assurer le triomphe de la liberté contre les manœuvres des infâmes qui veulent la perdre.

Nous devons le dire, jusqu'à ce jour et trop longtemps, des scélérats ont dévié l'opinion publique, afin de détourner les regards de dessus eux, et d'intriguer plus sûrement, sous le manteau du patriotisme. Eh bien! l'expérience servira à des hommes vertueux. Nous respecterons la véritable vertu partout où nous la rencontrerons; nous, nous jurons avec rage d'amener à la maison d'arrêt tous les traîtres que nous connaissons, ou de les poignarder s'ils opposent la moindre résistance à l'action de la loi.

Déjà presque tous les perfides, que le représentant Lefiot a relâché sans examen, sont réincarcérés. Déjà il y en a en route pour le tribunal révolutionnaire, et nous espérons qu'aucun n'échappera cette fois au glaive vengeur des patriotes de 1789.

Nous vous demandons, citoyens législateurs, l'abolition des comités de surveillance des communes de campagnes établis par Lefiot. Leur composition ne peut être que contre-révolutionnaire, il n'y a aucune réplique valable à faire à cette affirmation.

Nous demandons également que cette guerre de la Vendée, dans laquelle Ronsin et complices ont joué un si grand rôle, ont tant de fois trompé le comité de salut public et la Convention, soit recherchée dans tous les détails, et que le sang de nos frères et de nos enfants soit enfin vengé.

Nous finissons en vous disant, citoyens législateurs, de rester à votre poste, d'écraser sans miséricorde tous les traîtres, tous les conspirateurs, tous ceux qui ne veulent pas la répu-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 37.

(2) Formule du serment (p. 38) : « Je jure d'être fidèle à la cause du peuple, de soutenir la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République jusqu'à la dernière goutte de mon sang, et de mourir plutôt que de composer un seul instant avec les traîtres. Je jure une guerre à mort aux aristocrates, aux modérés, aux intriguants et à leurs suppôts. Je jure de ne jamais m'écarter des principes de la Montagne ». Ce serment fut renouvelé également par le public des tribunes.

blique toute démocratique sous quelque forme qu'ils se déguisent. Vive la Montagne. »

LEMOINE fils, Cl. NARBOT, PIOT, VALLET, DIFFARD, DURAND, SACHET, LAFERTÉ, GOURÉ, PINON, CHARNE, LEBRUN, FOING, TROU, CAMUS, DUGUÉ, Et. FOIN, BARDELLOT, BRICHET, DEPARIS, LANLETTE, BEAUBOIS jeune, C. VÉE, ROUX (*agent nat.*) ROUGER, VAILLANT, P. COURTOU, SAUVEUR fils, PERRINET, BOUCHÉ, PIMON fils, PERDRIGA, MASSU, PIMON, BENON, DEJEAN, MOROT, CLERMONTÉ, RENAUD, EVRAT fils, PIOT, PINSSEAU, DOUVET, MOUILLEVOIX, SAUJOT, BEAUBOIS, MAILLET, SAUJOT jeune, MOINEAU, MAIGNAN, GODARD, FROSSARD, SIMONET, BACLOT, BOUZAT, BERTRAND, BOUGÉ, TRIDON, J.-L. FOING, CASSIER, SAUJOT (*présid.*), MOINEAU (*v.-présid.*), CAMUS (*secrét.*), BAILLET (*secrét.*) [et 50 autres signatures dont 6 pour les c<sup>ns</sup> ne sachant pas signer].

xx

[*La Sté popul. de Crépy (Oise), à la Conv.; s. d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Des monstres aussi terribles que les brigands couronnés, coalisés contre nous ont médité, ou conçu l'infâme projet de dissoudre la Convention nationale, de faire égorger les patriotes les plus zélés, les montagnards, les Jacobins; ils ont violé, les scélérats la Déclaration des droits de l'homme, et par un raffinement inouï, d'hypocrisie ils ont provoqué l'insurrection, et contre qui? contre la Convention Nationale; les Comités de salut public et de sûreté générale ont déjoué leurs manœuvres, les coupables sont arrêtés, leurs têtes vont tomber sous le glaive de la loi, l'Egalité, la Liberté subsisteront, la patrie est encore une fois sauvée, c'est à votre vigilance, c'est à votre fermeté prudente, Citoyens représentants, que nous devons ce nouveau triomphe, agréez en nos remerciements et l'engagement solennel que nous prenons de ne connaître d'autre point de ralliement que la Convention. »

BOURGET (*présid.*).

yy

[*La Sté popul. de Courtenay, à la Conv.; 30 vent. II*] (2).

« Législateurs,

La Société populaire de Courtenay a vu avec la plus profonde indignation la scélérateuse du complot qui se tramait contre la liberté du peuple français et contre ses représentants. Nous admirons votre sagesse et votre énergie; nous applaudissons à la justice de la loi qui donne la liberté aux hommes de couleur; nous applaudissons aux mesures que vous avez prises contre les conjurés. Pères de la Patrie, pour la troisième fois, nous vous invitons à rester à votre poste; maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix la plus entière. Oui,

(1) C. 299, pl. 1048, p. 28.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 15.

ceux qui ne veulent que les extrêmes sont des conspirateurs; ils sont anéantis et le peuple français sera et demeurera libre. Nous jurons de vous défendre, de périr avec vous plutôt que de souffrir le despotisme royal, nobilier (*sic*) et sacerdotal nous donner de nouveaux fers. Vive à jamais la République, la Convention et les Jacobins. »

BROCHOT (*secrét.*), GUILLOTTEAU (*présid.*),  
ROBERT (*secrét.*).

zz

[*La Sté popul. de Coutances, « affiliée aux Jacobins », à la Conv.; s. d.*] (1).

« Citoyens,

Ici le peuple est joyeux : ses mandataires ont fait leur devoir. Vous avez arraché la démocratie des filets, des griffes des Républico-contra-révolutionnaires; encore une fois, vous avez sauvé la liberté : vous avez notre estime. Continuez, Républicains : au bout de la carrière, vous aurez conquis l'amour de vos égaux.

Dans chaque Département est un bataillon sacré de patriotes incorruptibles, armé pour la vertu ; vous serez ses fidèles amis, l'augure en est au fond de nos cœurs. Vous combattrez sans cesse à l'avant-garde de la Révolution; nous vous soutiendrons en seconde ligne; mourir, ou vaincre avec vous est le bonheur suprême.

Déjà, devant les bustes chéris de Marat et de Le Pelletier, que des mains enfantines, dans le sanctuaire de l'égalité, ont couronnés hier décadi, aux acclamations du club, des tribunes et des soldats de la patrie; déjà nous avons juré d'épier, harceler, exterminer les préjugés et les conspirations de toutes espèces : nous tiendrons parole.

Aux fiers accens de notre philosophie révolutionnaire, on a vu tomber une grêle de brevets d'imposture; les temples de la superstition se sont fermés; le fanatisme meurt, et les jours du repos républicain sont enfin charmés de farandoles populaires, de danses démocratiques, de chants délicieux.

Législateurs, nous parlons peu : nous surveillons, nous agissons. Comptez sur notre invincible caractère. S. et F. »

DELALLENDE le jeune (*présid.*), HÉOT (*secrét.*).

a'

[*La Sté popul. de Cuisery, à la Conv.; 28 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Nos ennemis comptant moins sur leurs nombreuses armées que sur nos divisions, ne cessent depuis quatre ans de mettre en usage tous les genres de séductions pour venir à bout de leurs affreux projets.

Un grand nombre de François ont été assez lâches pour se prêter à leurs perfides desseins, et quoique les précautions qui ont été prises

en ayant mis beaucoup hors d'état de nuire, il en est encore cependant qui ont eu l'adresse de se soustraire à toutes les recherches, et qui n'attendent que le moment favorable pour continuer leurs criminelles intrigues.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, dans cette foule de voyageurs qui parcourent dans ce moment le territoire de la République, il en est beaucoup de soudoyés par nos ennemis pour semer la division parmi nous. Ne tenant à aucun pays ils s'arrêtent partout où ils espèrent trouver de la facilité dans l'exécution de leurs complots liberticides.

Il nous paroît qu'on pourroit par un moyen bien simple diminuer le nombre de ces intrigants, ou du moins les empêcher de se répandre avec autant de sécurité, dès qu'ils pourroient être surveillés facilement.

Rendez, Citoyens représentants, un décret qui assujettisse tous les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme qu'il feront viser par toutes les municipalités des communes où ils passeront. Ordonnez en même temps aux municipalités dans le ressort desquelles les voyageurs feront leur séjour, de faire mention dans leur visa du temps qu'ils y ont passé, et de la conduite qu'ils y ont tenue.

Mais s'il importe de connaître la conduite des voyageurs, il est bien plus essentiel encore pour les communes de connaître celle des citoyens qui viennent y fixer leur domicile. Nous vous proposerons donc d'adopter les mêmes mesures à l'égard de ces citoyens, et d'ordonner qu'aucun ne pourra fixer son domicile dans une nouvelle commune s'il n'est muni d'un certificat de civisme de la municipalité qu'il quitte.

Telles sont, citoyens représentants, les réflexions que cette Société a cru devoir soumettre à nos lumières. Si vous ne les approuvez pas, elles vous prouveront du moins son attachement à la chose publique. S. et F. »

ROYET cadet (du bureau de correspondance).  
PICARD, CIOTAUD.

b'

[*La Sté popul. de Dormans, à la Conv.; 30 vent. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La Société Républicaine de Dormans, district d'Epernay, département de la Marne, affiliée dès sa formation à la Société mère des Jacobins de Paris, se fait gloire d'en puiser l'esprit, les mœurs et les élans pour se resserrer autour de la Sainte Montagne comme à un centre commun. C'est là qu'en vrais et ardents défenseurs de la liberté, ses membres, en francs Républicains, se rassemblent pour appeler la vengeance nationale sur toutes les têtes coupables de l'affreuse conjuration ourdie contre la Convention nationale et la liberté. Jamais l'une et l'autre ne furent exposées à tant d'outrages et à une destruction si prochaine.

Quoi! les Vincent, Ronsin, Hébert et autres monstres de cette espèce ont inventé de tels

(1) C. 299, pl. 1048, p. 58.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 48.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 63.